



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 15ème législature

### Aides gouvernementales pour les personnes en reconversion professionnelle

Question écrite n° 36172

#### Texte de la question

M. Robin Reda interroge Mme la ministre du travail, de l'emploi et de l'insertion sur la situation des personnes en reconversion professionnelle. En effet, les aides allouées aux employeurs sont différentes selon l'âge du candidat. Soutenir l'emploi des jeunes est essentiel dans la situation de crise actuelle. Pour ce faire, des aides de l'État sont versées aux employeurs pour l'embauche d'un jeune. Cela rend souvent leur embauche plus attractive pour les employeurs. Par exemple, les contrats de professionnalisation et d'apprentissage profitent d'une aide à hauteur de 5 000 euros pour les moins de 18 ans, 8 000 euros pour les personnes ayant jusqu'à 29 ans révolus, ou une aide à l'embauche de 4 000 euros pour les moins de 26 ans engagés en CDD ou en CDI a été créée. M. le député souhaite attirer l'attention de Mme la ministre sur le cas des personnes en reconversion professionnelle de plus de 29 ans qui ne bénéficient pas d'aides envers les employeurs. En raison des aides allouées pour l'embauche d'un jeune, les personnes de plus de 29 ans peuvent être moins employables, faute d'aides. De ce fait, il souhaite savoir comment le Gouvernement souhaite remédier à cette rupture d'égalité face à des situations professionnelles comparables et soutenir la reprise de l'emploi en France pour tous, jeunes et moins jeunes.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Robin Reda](#)

**Circonscription :** Essonne (7<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 36172

**Rubrique :** Formation professionnelle et apprentissage

**Ministère interrogé :** [Travail, emploi et insertion](#)

**Ministère attributaire :** [Travail, plein emploi et insertion](#)

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [9 février 2021](#), page 1096

**Question retirée le :** 21 juin 2022 (Fin de mandat)